



La Ville de Boulogne-sur-Mer

La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

Dans le cadre de la mobilisation en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) lancent un

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE MISSION D'ARTISTE

**en direction des artistes du domaine des arts visuels
Autour du projet de restauration de la cathédrale de
Boulogne-sur-Mer, patrimoine majeur de la ville**

1 - Cadre de la résidence d'artiste :

Dans le cadre de la mobilisation en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) souhaitée par le président de la République et le ministre de la culture, la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) a lancé, en complément d'autres axes d'intervention déjà établis, un appel à projets d'action culturelle qui prend en compte les objectifs de démocratisation culturelle et d'accès à la culture, particulièrement pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Il s'agit de contribuer à la construction ou au renforcement de partenariats entre des professionnels ou acteurs culturels des territoires entre eux et avec ceux des différents champs artistique, culturel, socio-culturel, éducatif et socio-éducatif afin de les mobiliser autour de ces enjeux.

La résidence mission proposée par la ville de Boulogne-sur-Mer a été retenue dans ce dispositif.

2 - À propos du présent appel à candidatures

Le présent appel à projets propose, à travers cette résidence mission une présence artistique pour :

- contribuer à révéler la valeur patrimoniale de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer et favoriser sa réappropriation par les habitants, avec une attention particulière portée aux quartiers.
- porter un regard inédit et faire partager la vie et l'environnement du chantier de restauration d'un monument historique majeur de la ville en le réinscrivant dans la vie de la cité.

Tant l'emprise de ce chantier dans le temps et l'espace que la richesse et la diversité des savoirs, des savoir-faire et des métiers d'art mobilisés seront en interaction avec les représentations artistiques et l'imaginaire de l'artiste retenu.

La démarche de la résidence mission s'appuiera sur la réalisation de gestes artistiques et sur la dynamique à l'œuvre du chantier de restauration et celles des différents autres acteurs impliqués : association « Les amis de la Cathédrale de Boulogne-sur-Mer », les entreprises choisies, les services culturel et technique de la ville, le service Ville d'art et d'histoire....

Il est donc recherché, en vue de cette résidence d'artistes qui va se déployer sur le territoire de Boulogne-sur-Mer, un artiste relevant du domaine des arts visuels. Un artiste désireux de s'engager dans une démarche renouvelée d'action artistique et culturelle et de la construire conjointement avec les acteurs locaux en direction des publics.

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, mobilisatrice de publics et d'énergies se veut propice au développement des sensibilités, au décroisement, au questionnement individuel comme collectif, à la revisitation singulière d'un territoire humain comme géographique, à l'expérimentation par le croisement de disciplines et d'approches très spécifiques et à la poétisation du quotidien.

Chaque candidat, français ou étranger, a déjà à son actif une production artistique conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence d'artiste. Chaque candidat se sent également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la durée de la mission. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

3 – Calendrier de la résidence

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte / immersion du territoire :

Une phase de découverte d'une durée d'une semaine est proposée en amont de la résidence, afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et rencontrer les diverses équipes de professionnels des domaines culturel, de l'éducation, du social ainsi que l'ensemble des acteurs en lien avec les habitants... Tous invités à appréhender la recherche et la production menée par l'artiste afin d'envisager le plus en amont possible les temps d'échanges, de rencontres, d'action et de diffusion. Des temps de rencontres préalables avec ces différentes équipes sont prévus lors de cette semaine.

- Déploiement de la résidence

La période de résidence, à proprement parler, est prévue sur 2 ans jusqu'en 2021, selon un phasage à déterminer avec l'artiste retenu et la temporalité du chantier.

L'artiste sera présent à partir de décembre 2019 avec un démarrage de la résidence début 2020 pour une durée de 90 jours au total, sur une période équivalente à 4 mois.

4 – Conditions financières

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste-résident, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut en aucun cas excéder 24000 euros sur 4 mois (cela comprend la rémunération, les charges et cotisations afférentes, ainsi que les droits d'auteur si le résident est concerné) sur 2 ans.

Ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires,
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc., susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée :
- des propositions d'actions de médiation démultipliée
- des créations conjointes de gestes artistiques,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

Ce sont les contributions respectives de la Ville de Boulogne-sur-Mer et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié à la mission, dans sa globalité du moins, est le régime général.

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la ville de Boulogne-sur-Mer et de l'artiste-résident est signée avant le début de la résidence.

5 - Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence d'artiste, la ville de Boulogne-sur-Mer regroupe une population de 45 000 habitants :

_A mettre à la fin

Le territoire boulonnais est traversé par 4 circonscriptions scolaires : Boulogne-sur-Mer, Etaples, Marquise et Saint-Etienne-Au-Mont. La résidence se concentre exclusivement sur le territoire de la ville de Boulogne sur Mer. Cela représente pour l'enseignement public :

- 92 écoles élémentaires et primaires
- 8 collèges (3 à Boulogne-sur-Mer)
- 3 lycées généraux (2 à Boulogne-sur-Mer)
- 3 lycées techniques (1 à Boulogne-sur-Mer)
- une Université Régionale des Métiers de l'Artisanat à Saint-Martin-Boulogne
- une antenne de l'Université du littoral qui est répartie sur plusieurs sites dont celui de Boulogne-sur-Mer.
- une École de la Deuxième Chance.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

- les crèches
- les centres socio-culturels
- les centres de loisirs
- la maison des enfants de la Côte d'Opale
- le centre hospitalier Duchenne
- le Conservatoire à rayonnement départemental du Boulonnais

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, les structures culturelles du territoire sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence,

- l'école municipale d'arts de Boulogne-Mer
- le château musée de Boulogne-sur-Mer
- les archives municipales de Boulogne-sur-Mer

- l'association Welchrome (art contemporain)
- le réseau municipal de lecture publique (le Quadrant)
- Nausicaa
- L'association de la Cathédrale
- le service Archéologique et le service Ville d'art et d'histoire
- Le services de l'urbanisme, de la politique de la ville

La liste est non exhaustive.

6 - Accompagnement

C'est la Ville de Boulogne-sur-Mer, via son service Ville d'art et d'histoire, à l'initiative de la résidence, qui est l'opérateur de l'action.

À ce titre, il :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- organise techniquement la résidence avec le concours des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- veille particulièrement à la diffusion de l'œuvre de l'artiste, tout au long de sa résidence (et si possible en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l'ensemble du territoire d'action et des publics,
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître.

La ville de Boulogne organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la Ville.

7 - Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

1. à prendre connaissance le plus attentivement possible de ce document qui fait office de cahier des charges et il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.
2. à bien appréhender les données territoriales présentées

Tout ceci doit permettre à chaque artiste de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause. Et, si tel est le cas, la démarche est la suivante, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier rédigé en français, comprenant :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence *. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques (*)

2. un curriculum vitae

3. un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat

4. une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

(*). Il n'y a toutefois aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet précis aux phases définies et décrites, auxquels chaque candidat adhère, de fait.

L'adresse d'envoi est :

• eneline.guette@ville-boulogne-sur-mer.fr

La date butoir est fixée au mardi 15 octobre 2019.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Boulogne-sur-Mer
Service Ville d'art et d'histoire
115 Boulevard Eurvin
62200 Boulogne sur Mer

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France et des différents partenaires locaux autour du projet de restauration de la cathédrale.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé fin octobre au plus tard.

Afin de faire plus ample connaissance avec la Ville de Boulogne-sur-Mer , le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : <http://www.ville-boulogne-sur-mer.fr/>

ANNEXE 1

La restauration du dôme de la basilique Notre Dame de Boulogne

La basilique Notre-Dame de Boulogne, une œuvre originale et fragile

Depuis 160 ans, la basilique Notre-Dame domine la ville de son dôme vertigineux. Elle succède à la cathédrale médiévale, détruite en 1798, et doit son existence à un seul homme, l'abbé Haffreingue. Ce prêtre modeste, et architecte amateur, consacra sa vie à la renaissance d'un sanctuaire dédié à la Vierge Nautonière, figure tutélaire de la ville depuis le 7^e siècle. Saint-Paul-de-Londres, Saint-Pierre de Rome et Saint-Louis des Invalides ont été ses sources d'inspiration.

Architecte et entrepreneur de cet ambitieux et audacieux projet, l'abbé Haffreingue sut aussi œuvrer à son rayonnement et à son financement, en suscitant avec succès la générosité d'anonymes et de personnalités nationales : Victor Hugo et Alfred de Vigny comptent parmi les contributeurs à la loterie nationale lancée à cette intention.

Malgré tant de ferveur et d'adhésion à son aboutissement, l'église Notre-Dame, donnée à la ville en 1867 et érigée en basilique en 1879, révéla vite ses faiblesses de construction. Depuis la fin du 19^e siècle, d'incessantes campagnes de travaux y sont menées pour assurer la préservation de ce haut lieu du patrimoine bouloonnais.

Avec le souci constant d'œuvrer à la préservation de l'abondant patrimoine qui vaut à Boulogne-sur-Mer son label Ville d'art et d'histoire, la municipalité a engagé la restauration du dôme de la basilique Notre-Dame et de ses fresques.

La basilique étant classée, l'ensemble de l'opération est confié à l'agence de Pierre-Antoine GATIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques. L'Etat, le Département et la Région cofinancent les travaux avec la Municipalité, propriétaire de l'édifice. La restauration des fresques sera financée en partenariat avec l'Association Cathédrale qui mène depuis plusieurs années des opérations de mécénat dédiées à ce projet.

Petite chronologie de la construction de la basilique Notre-Dame

- 1820 : achat du terrain de la cathédrale disparue par l'abbé Haffreingue (et des bâtiments de l'ancien évêché).
- 1827 : **début de la reconstruction de Notre-Dame**, pose de la première pierre de la Chapelle de la Vierge.
- 1837 : voyage de l'abbé Haffreingue à Rome pour obtenir l'approbation pontificale.
- 1839 : achèvement du premier tambour du dôme
début du chantier de la nef de Notre-Dame
- 1840 : la chapelle axiale dédiée à Notre-Dame est achevée.
- 1851 : achèvement de la nef

- 1852 pose de la seconde colonnade du dôme
- 1854 : pose de la calotte en plomb
- 1856-57: fin du gros œuvre : pose de la croix au-dessus du dôme et de la statue de la Vierge dans le lanternon (remplacée par une copie en résine dans les années 1990)
- 1859 : L'abbé Haffreingue reçoit le titre de protonotaire apostolique.
- 1862-1865 : programme statuaire réalisé par Constant Laurent
- 1863-1865 : réalisation des six fresques du dôme par Charles Soulacroix
- 1867 : l'église est donnée à la ville
- 1871 : Mort de l'abbé Haffreingue.
- 1879 : Notre-Dame de Boulogne est érigée en basilique, il y a donc tout juste 140 ans !
- 1914-18 : Pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, Notre-Dame redevient cathédrale, suite au transfert du siège épiscopal depuis Arras, dévastée.
- 1946 : Inscription sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques
- 1982 : La basilique est classée au titre des Monuments Historiques.
- 1987 : Classement des fresques du dôme

Les plus récentes opérations de restauration ont été menées à partir de 2007 sur l'église occidentale et la crypte, dont le chantier s'est achevé en 2015. C'est au tour du dôme d'entrer dans une nouvelle phase de travaux.

Un chantier progressif

Le clos-couvert

Pour être la plus visible et la plus spectaculaire, cette partie de l'édifice, qui fait entrer la basilique dans les 10 plus hautes églises de France, est aussi la plus délicate. Il fallut presque 20 ans pour l'achever : l'abbé Haffreingue, craignant lui-même une réaction funeste, avait différé la pose de la calotte en plomb. De construction presque empirique et dressée sur des fondations primitives trop légères, sa fragilité fut constatée sans surprise et seuls les renforcements en béton armé des années 1920-1930 purent empêcher son effondrement.

Une partie de ces renforts sont aujourd'hui la principale motivation de l'imminente restauration. Les fers oxydés des cerclages disposés à différents niveaux du dôme ont fait éclater les bétons, ouvrant des voies aux infiltrations d'eau. Elles seront donc remplacées ou restaurées en fonction de leur état.

L'opération vise également :

2. Au nettoyage des maçonneries en pierre et au remplacement des plus altérées pour un volume estimé de 160 m³ de pierre à tailler ou à sculpter!

3. A la restitution intégrale des verrières (constituées de plus de 500 verres); leur teinte unie, jaune et blanche, sera reconduite : elle correspond à l'intention d'origine conformément à l'inspiration néoclassique de la bâtisse, qui prône la quête de luminosité.
4. Au nettoyage des statues et à la restitution éventuelle des plus dégradées
5. Au remplacement des couvertures (sauf calotte) et menuiseries.

Intervenir sur un édifice haut de 100 mètres pose d'emblée l'épineuse question de l'échafaudage qui sera posé par paliers successifs pour s'arrêter à la base de la calotte en plomb, soit à 70 m. Une telle hauteur a nécessité des sondages géotechniques pour apprécier la nature et la stabilité du sol. Le lanternon, momentanément privée de la statue de la Vierge, servira à l'acheminement du matériel.

Les fresques

Ces opérations d'ordre structurel et esthétique seront le prélude à une campagne inédite de restauration des 6 fresques qui ornent les chapelles programmée dans un second temps. Cette temporalité est nécessitée par l'évolution climatique de la bâtisse, consécutive aux travaux de maçonnerie qui vont l'assécher. Pour la première fois dans cette longue série de travaux, les deux interventions sont programmées dans le même chantier.

Réalisées entre 1863 et 1865, les fresques qui ornent les chapelles du dôme de part et d'autre de la chapelle axiale sont consacrées aux cycles de la vie de la Vierge : *l'Immaculée Conception, la Nativité de la Vierge, la Présentation de la Vierge au temple, l'Annonciation, la Visitation, la Purification*. Œuvres de Charles Soulacroix, mandaté par l'abbé Haffreingue, elles ont cette particularité d'être de véritables fresques, technique peu répandue sous notre climat qui ne lui est pas favorable.

Cependant les restaurations de 1889, 1928 et 1976 ont permis de les sauvegarder dans leur quasi-intégralité, à l'exception de deux d'entre elles, *la Présentation de la Vierge au temple* et *la Purification*, particulièrement dégradées en raison de leur situation. Occupant le mur intérieur de 2 chapelles hors-œuvre dont les terrasses poreuses ont permis les infiltrations d'eau pendant plusieurs années, elles présentent aujourd'hui d'importantes zones lacunaires que les travaux d'urgence en cours ne permettront pas la remise au jour. Ceux-ci, menés dans un objectif de traitement des enduits et de consolidation de l'existant, ont néanmoins apporté des résultats satisfaisants sur la lisibilité (et la qualité) des décors sauvegardés.

La restauration proprement dite des 6 fresques interviendra d'ici un an environ.

ANNEXE 2

Présentation du service Ville d'art et d'histoire de Boulogne-sur-Mer

La richesse, l'abondance, la diversité du patrimoine et la volonté de la municipalité de Boulogne-sur-Mer de le préserver et de le valoriser ont valu à la ville l'une des toutes premières labellisations Ville d'art et d'histoire, en 1986.

Le service Ville d'art et d'histoire a, parmi ses missions, celle de suivre les chantiers de restauration et de les accompagner d'actions de médiation envers tous les publics dans un objectif d'appropriation patrimoniale : transmettre la connaissance sur la ville et ses monuments, faire découvrir les métiers du patrimoine, collecter la mémoire vivante et documentaire, restituer sous toute forme l'aboutissement d'un projet...

En trente-trois ans d'existence, le service Ville d'art et d'histoire de Boulogne-sur-Mer s'est attaché à aborder toutes les facettes de l'histoire et de la singularité patrimoniale de la ville, depuis son antiquité romaine jusqu'à la reconstruction d'après la Seconde Guerre mondiale, tout en intervenant sur les mutations urbaines contemporaines.

Il a par ailleurs accompagné plusieurs opérations de restauration : les fortifications, le château comtal, la crypte de la basilique ND, la statue équestre du Général San Martin, le patrimoine mobilier...

Autour de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, chef de projet pour la mise en œuvre des dispositions liées au label, le service est constitué d'une équipe chargée notamment de la médiation auprès du public local et touristique.